



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 4 juillet 2012** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	27/06/2012
Affichage	27/06/2012

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

THEME : FINANCES 1

OBJET : MODIFICATION DE LA DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS.

Etaient Présents : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

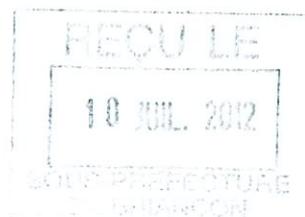
Etaient Représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à FROMM Gérard.
MARCADET Didier pouvoir à MUSSON Pascal.
DAVANTURE Bruno pouvoir à PEYTHIEU Eric.
ROUBAUD Sabin pouvoir à NUSSBAUM Richard.

Absents-Excusés :

POYAU Aurélie, DUFOUR Maurice, MARCADET Didier, DAVANTURE Bruno, ROUBAUD Sabin.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Renée PETELET.

Vu la loi N°1999-586 en date du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi N° 2004-809 en date du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et sa circulaire d'application NOR/LBL/B/04/10075C en date du 15 septembre 2004 ;

Vu les articles L.5214-16, L.5212-26 et L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la possibilité pour la Communauté de Communes du Briançonnais (C.C.B.) de participer au financement d'équipements des communes membres par le versement de fonds de concours ;

Considérant que par délibération du conseil municipal n° DEL 2012.04.20/110 du 20 avril 2012, la commune de Briançon a sollicité un fonds de concours auprès de la C.C.B. à hauteur de 290 916,00 € ;

Considérant que par délibération du conseil municipal n° DEL 2012.05.30/121 du 30 mai 2012 la commune de Briançon a approuvé le projet de centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) et l'intervention de la C.C.B. à hauteur de 113 000,00 € ;

Il y a donc lieu aujourd'hui de modifier la délibération du conseil municipal n° DEL 2012.04.20/110 du 20 avril 2012, et de solliciter de la Communauté de Communes du Briançonnais l'attribution d'un fonds de concours pour les opérations suivantes :

I/ Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)

Intitulé de l'opération	Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)
-------------------------	---

Coût de l'opération	1 200 000 € HT
---------------------	----------------

Subventions	Montant	
Etat	260 000 €	
Région PACA	200 000 €	
Département 05	90 000 €	
Mécénat	300 000 €	
Total subventions	850 000 €	
Fonds de concours sollicité	113 000 €	Soit 9,42 %
Autofinancement de la commune	237 000 €	Soit 19,75 %

II/ Voirie communale

Intitulé de l'opération	Voirie communale : mise en conformité suite au diagnostic handicapé ERP/ accès aux bâtiments publics ; accessibilité voirie/ handicapés ; goudronnage des voies communales ; mise en sécurité piétons pour l'accès Laurens.
-------------------------	---

Coût de l'opération	413 758 € HT
---------------------	--------------

Subventions	Montant
Etat	0 €
Région PACA	0 €
Département 05	0 €

Mécénat	0 €	
Total subventions	0 €	
Fonds de concours sollicité	177 916 €	Soit 43 %
Autofinancement de la commune	235 842 €	Soit 57 %

III/ Fonds de concours sollicité

CIAP	113 000 €
Voirie communale	177 916 €
TOTAL du fonds de concours sollicité	290 916 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement des équipements énumérés ci-dessus et de solliciter de la Communauté de Communes du Briançonnais l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de **290 916,00 euros** pour le financement de ces équipements à caractère communal mais ayant un intérêt à l'échelle du briançonnais ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

 Gérard FROMM



TRANSMIS LE 09 JUIL. 2012

PUBLIÉ LE 09 JUIL. 2012

NOTIFIÉ LE 11 JUIL. 2012